



REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté Municipal temporaire N°2024/13T portant délégation de pouvoirs à Madame SOREL-FREZON Brigitte

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le

ID : 095-219504453-20240813-A2024_13T-AR

S²LO

Le Maire de la commune de NERVILLE-LA-FORET,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-19,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination du Maire et des adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame SOREL-FREZON Brigitte en qualité de Conseillère Municipale, en date du 26 mai 2020,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la Conseillère Municipale présente.

ARRETE

Article. 1^{er}

Il est donné délégation à Madame SOREL-FREZON Brigitte, conseillère municipale, pour assurer l'expédition des affaires courantes, délivrer des certificats, signer toutes pièces, tous actes administratifs en l'absence du Maire soit,

- Du jeudi 16 août au dimanche 1^{er} septembre 2024 inclus,

Article. 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée

Fait à NERVILLE, le 13 août 2024

Le Maire
Philippe VAN HYFTE



Philippe Van Hyfte